A maître Puntous, qui possède des lettres de Barère. Confraternel hommage. Prosper Timbal

BARREAU DE TOULOUSE

Me B. BARÈRE De VIEUZAC

DISCOURS

prononcé le 7 décembre 1924, à la Rentrée solennelle de la Conférence des Avocats stagiaires

PAR

Prosper TIMBAL

Avocat à la Cour d'appel
Lauréat de la Conférence (1re Médaille d'Or, prix Alexandre Fourtanier)

TOULOUSE
SOCIÉTÉ MÉRIDIONALE D'IMPRESSION
38, Rue Roquelaine, 38

1925

ÉLOGE

de

BERTRAND BARÈRE

Avocat au Parlement de Toulouse

Monsieur le Procureur Général (1).
Monsieur le Président (2),
Monsieur le Bâtonnier (3),
Messieurs,

Le 6 septembre 1783, un avocat au Parlement de Toulouse, Bertrand Barère de Vieuzac, prononçait, devant le barreau assemblé, l'éloge du jurisconsulte Furgole. Ce discours eut un tel succès que les Capitouls délibérèrent d'élever une statue à l'auteur du *Traité des Donations et des Testaments* et donnèrent son nom à une rue de la ville (4). Or, en terminant l'éloge, maître Barère déposait ce vœu du savant jurisconsulte que *de la bienfaisance* des *membres qui composaient l'ordre on format*

---

(1) M. GACHES.
(2) M. DAUTHEVILLE.
(3) Me Raymond BOYER.
(4) M. GUITTARD : *Etude sur Barère* présentée aux Jeux Floraux et reproduite en partie par la *Revue de Gascogne*, numéro de janvier 1924 ; *manuscrit*, page 45, note 13.

une grande bibliothèque et ajoutait ce désir personnel *qu'on y plaçat l'image des avocats célèbres à côté de leurs ouvrages, et que le jour où l'on paierait ce tribut à leur mémoire fut marqué par un éloge. Ces honneurs rendus à des avocats bienfaisants,* ajoutait-il, *animeraient leurs successeurs dans leurs travaux et maintiendraient l'empire des mœurs* (1).

Ce projet de Furgole et celui de Bertrand Barère sont depuis longtemps réalisés. Nous sommes réunis dans la cité des livres dont ils désiraient la création et voici que je dois faire revivre devant vous un membre de notre barreau. Parmi les orateurs mémorables et les juristes éminents qui l'illustrèrent, on peut découvrir une fois l'an un nom nouveau, jamais la liste ne s'en épuise et ils sont nombreux encore ceux qui n'ont pas reçu l'hommage dû à leur mémoire : tel Barère de Vieuzac dont, cependant, le nom fut prononcé plusieurs fois à l'occasion de ses contemporains. C'est pourquoi j'essaierai de retracer ses brillants débuts à Toulouse dans le temps qui précéda la grande Révolution.

Sans doute, de même qu'un monsieur d'Anton, avocat aux Conseils du Roi, et un obscur magistrat, Maximilien de Robespierre, sont ignorés par l'his-

---

(1) Barère : *Eloges académiques*. Paris, 1806, p. 92, 93.

torien. celui-ci peut méconnaître un maître Barère de Vieuzac, du Barreau de Toulouse, plus connu assurément comme rapporteur du Comité du Salut Public. Mais à l'avocat qui a pour mission de faire un éloge, il sera permis de ne considérer en ce conventionnel fameux que l'orateur et le juriste.

Pour louer Barère de la manière qu'il souhaitait à ses maîtres défunts, et suivant la définition donnée par lui, il conviendrait d'exposer ici ses œuvres et son image.

Certes, la liste de ses travaux juridiques n'est pas des plus longues : tout au plus pourrait-on extraire des archives de la Convention tel discours sur la *Peine de Mort* et tel autre sur le *Respect dû à la loi.*

Un large choix s'offrirait au contraire pour son image. Choisirais-je le *Serment du Jeu de Paume,* de David, où le jeune député rédige sur son genou la relation de cet événement inoubliable ? Ou le tableau du même David, qui le représente à la tribune, dans une attitude contrainte, avec un visage pâle sur lequel on lit l'angoisse et le remords. comme si la mort du Roi s'imposait malgré lui à sa conscience ? Ou bien encore la gravure qu'un de nos confrères décrivait en des termes heureux *montrant une physionomie séduisante et fine, un joli profil aux lèvres minces et aux yeux clairs, encadré d'une perruque poudrée au double rang de coques, serrées dans un discret catogan de soie*

noire... (1) Exposerais-je encore la gravure d'Isabey, l'autre portrait par David, du Musée de Versailles, ou le médaillon de David d'Angers... si fertiles en méditations ?

Nous pourrions, à cet égard, en notre austère bibliothèque, admirer une vraie galerie de portraits. Mais les expositions d'œuvres d'art ne sont pas dans la tradition de nos séances. Je ne dérogerai donc pas à la coutume et, confiant en votre indulgence et en votre patience, je tenterai d'évoquer la figure de Barère, grand orateur, et de ranimer, par quelques efforts inhabiles, le son d'une voix disparue (2).

Barère — vous m'excuserez, car c'est par la naissance qu'il faut toujours commencer — naît à Tarbes, vers le milieu du XVIII[e] siècle, dans cette large plaine que dominent les Pyrénées. Il aimera toujours ses belles montagnes. Elles sont pour lui *le pays de la liberté, car l'amour de l'indépendance forme le caractère de ces braves montagnards, descendants des Gaulois et des Romains, et*

---

(1) J. Rozes de Brousse : *Le Télégramme*, 8 juil. 1912. M. Rozès de Brousse a fait paraître trois articles sur *Barère* dans le *Télégramme* des 4, 8, 11 juillet 1912.

(2) Effort vain ! M. Abel Bonnard écrit fort bien dans le *Journal des Débats* du 25 novembre 1924. (*Réflexions sur l'éloquence*) : *un grand orateur, c'est celui dont les discours, qui ravissent quand on les entend, ne font presque plus d'effet quand on les lit*... Or, Barère fut un grand orateur !

éloignés de la corruption et de la servitude des capitales et des grandes villes (1).

Il ne paraît pas cependant que Barère ait approché de trop près ses montagnes natales, car il écrit, avec une grande admiration mêlée d'envie, qu'un savant de l'Académie des Sciences ne craignit pas d'exposer sa vie, l'an de grâce 1775, en faisant avec sa femme l'ascension du Pic du Midi (2). Que les temps sont changés !

Son amour de la petite patrie se manifeste en maintes circonstances.

Au lendemain du 4 août, il n'hésite pas, par une lettre dont la ville d'Argelès conserve pieusement l'autographe, à renoncer à son fief voisin de Vieuzac. Par un reste de coquetterie, il portera cependant le nom de sa terre, auquel il n'a jamais eu droit (3).

Lors de la création des départements, le Bigorre, menacé d'être englobé dans le Béarn, conserve, grâce à lui, son indépendance (4).

---

(1) BARÈRE : *Mémoires*, chapitre préliminaire.

(2) *Voyage pittoresque et descriptif dans les Hautes-Pyrénées*, par J. HARDY, *traduit de l'Anglais avec vingt-quatre appendices ajoutées par* BARÈRE DE VIEUZAC. Tarbes, 1839, p. 188

(3) De même d'ANTON, DE ROBESPIERRE, COLLOT D'HERBOIS, FABRE D'EGLANTINE, ne furent pas non plus *rebelles à l'anoblissement*. (Cf. *Journal des Débats*, 30 novembre 1924. *Particule et Jacobinisme.*)

(4) *Observations sur la nécessité de faire du Bigorre un département dont la ville de Tarbes soit le chef-lieu.* (21 novembre 1789).

Enfin, aux heures sombres de la Terreur, il sauve de la guillotine maints citoyens des Pyrénées. La reconnaissance de leurs descendants se manifestait récemment encore dans une lettre où la mémoire de Barère est éloquemment défendue (1).

Bertrand Barère était le fils d'un homme de loi, ancien député du tiers aux Etats de Bigorre et magistrat municipal, qui avait été victime d'une lettre de cachet pour avoir dénoncé les malversations d'un noble citoyen.

Mme Barère, née de Naïs, fille d'un gentilhomme campagnard, femme d'une grande beauté, n'a que quinze ans de plus que son fils. Tant pour la ressemblance que pour son jeune âge, la mère est prise souvent pour la sœur.

Nous savons peu de chose sur la jeunesse du futur conventionnel. Il fait ses études à Tarbes d'abord, puis chez les Bénédictins de Sorèze. En rhétorique, élève remarqué, il dédie un discours d'éloquence à un monsieur de Gontaut-Biron, *lequel est fort enchanté,* écrira plus tard Barère, *de voir son nom et ses titres sur une thèse en latin* (2).

Dès ses 15 ans, avec une dispense d'âge, on envoie le jeune homme à l'Université de Toulouse. A la Faculté de Droit, dont le renom s'étend dans

---

(1) Cf Lettre de M. Ducasse, procureur de la République, *Revue des Hautes-Pyrénées*, mars-avril 1923.

(2) Barère : *Mémoires*, I, p. 204, 205; — Cf. sur les concours de Sorèze *Le Journal des Affiches et Annonces*, 25 octobre 1775.

toute la France, et que le Parlement de Paris consulte souvent dans les causes difficiles, il suit les leçons de maîtres renommés.

On imagine mal aujourd'hui la complexité des études juridiques de l'époque. Compilations des lois romaines, statuts locaux, édits vérifiés par le Parlement, science religieuse des Décrétales et des Canons, matière difficile des Fiefs, notions de Droit Coutumier et procédures du bon vieux palais : telles sont les connaissances que doit avoir un homme de loi

Nul ne sait si Barère eut de brillants succès à l'Ecole de droit. Mais, dès cet instant, il se destine au barreau. Enflammé d'émulation par la lecture de Démosthène et de Ciceron, il lit aussi les œuvres des avocats modernes. Loiseau de Mauléon et Target, Elie de Beaumont et Gerbier, le transportent, et le désir naît en lui *de pouvoir en approcher un jour en défendant quelque illustre malheureux ou quelque innocent accusé* (1).

Dès cette époque l'étudiant en droit est assidu aux audiences du Palais. C'est le temps où *Toulouse est en deuil de son Parlement célèbre* (2), car Maupeou a modifié l'antique constitution de ces cours fameuses... A Toulouse, le nombre des magistrats a été réduit : de cent-quarante qu'ils

---

(1) Barère : *Mémoires*, I, p. 207.
(2) Barère, *ibid.* I, p. 205.

étaient jadis, ils ne sont plus que cinquante-sept. Les anciens magistrats sont exilés dans leurs terres, et les parlementaires nouveaux sont sifflés parfois aux portes mêmes du Palais. Sans doute le jeune Barère participe-t-il à ces manifestations ; peut-être même applaudit-il ces audacieux avocats qui répondent, à l'appel des causes : *Renvoyé à la rentrée du Parlement.*

Si le futur conventionnel a décidé de se faire inscrire au barreau, telle n'est pas cependant la volonté paternelle... M. Barère préfère pour son fils une charge de judicature qui lui offrira un revenu plus assuré.

Barère résiste et prête serment le 8 juillet 1775. Il entre ainsi parmi les avocats au milieu des fêtes du retour où *le Barreau a reconquis son Parlement et où le Parlement a reconquis son Barreau* (1). Bien que la rentrée solennelle ait eu lieu le 12 mars, les cérémonies se sont succédé depuis lors : érection de l'obélisque dans la grande chambre, discours de neuf avocats, félicitations arrivant de tous les villages du ressort. Dans les rues de la ville, le peuple chante encore ces vers très médiocres que l'acteur Teisseire a lancés au Capitole :

---

(1) Romiguière : *Discours de rentrée à la Cour Royale de Toulouse*, nov. 1839. *Journal de Toulouse*, 6 nov., page 1, colonne 1.

Notre bonheur passe notre espérance
Thémis rassemble ses enfants
Avec les lois, les mœurs et la décence
Louis ramène le bon temps
Les longs soupirs de la France attendrie
Ont pénétré jusqu'à son cœur
Quel heureux jour pour la Patrie
Oui c'est le comble du bonheur ! (1)

Le jeune avocat écoute quelque temps avant de se produire sur la scène. De grands exemples s'offrent à lui, car le barreau est riche en talents variés. Barère ne nous l'a pas décrit, mais d'autres contemporains nous ont heureusement livré des noms et des éloges (2).

Parmi les deux cent cinquante membres de l'ordre, brillent : maître Carbonel, bâtonnier, dont l'érudition est prodigieuse ; Courdurier, bâtonnier de l'année précédente ; Taverne, qui doit se lier plus tard avec Barère ; *le grand Monyer*, et Lacroix,

---

(1) CAYLA et PERRIN-PAVIOT : *Histoire de Toulouse*, p. 543.

(2) ROMIGUIÈRE : *Discours précité*. C'est avec ce futur magistrat que Barère devait avoir une conversation fort intéressante sur la Révolution, après les Cents Jours (Cf. DE CARDAILLAC : *Revue des Hautes-Pyrénées*, tome III, page 370). — *Eloge de Jamme*, par Joseph FAGET, Toulouse, 1862 ; *Eloge de Laviguerie*, par A. ALBERT, Toulouse, 1843 ; DUBEDAT : *Histoire du Parlement de Toulouse*, 1885, tome II, chap. 23.

avocat de Sirven et de Catherine Estines, qui possède des lettres de Voltaire. Quelques-uns préfèrent le silence du cabinet à la lutte du barreau. Tels : Laviguerie, qui fut membre du Parlement-Maupeou ; Delort, avocat des Pères Jésuites ; Lafage, *dont un seul mémoire eut suffi à fonder la réputation* ; Janole, plus tard administrateur et diplomate ; Laromiguière et Espinasse, qui n'abandonneront jamais leur spécialité de consultants. Parmi les plaidants, Jamme, littérateur et juriste, qui fut l'avocat de Monsieur et defendit la ville de Toulouse devant le Garde des Sceaux ; Roucoule, l'*Hercule du Barreau* ; Romiguière, plus tard président de l'administration municipale ; Duroux, qui fut exilé avec Jamme et Lafage, en même temps que les parlementaires et dont on vient de fêter le retour.

Bientôt se fait remarquer Mailhe, le futur conventionnel. Mailhe, dont la figure était brillamment évoquée il y a un an et dont la mémoire est encore dans vos esprits (1).

Un genre grandiloquent, pompeux et sentimental est à la mode en ce temps-là. On cite dans les plaidoyers de longues tirades latines : Horace et Ciceron, Ovide et Tacite sont à la mode. Les orateurs pleins de faconde, nés en Gascogne ou en Languedoc aiment les périodes longues, les apostro-

---

(1) *Eloge de Mailhe*, par Me L. Estingoy, Toulouse, 1923.

phes véhémentes et les émouvantes prosopopées. Barère attend impatiemment le jour où il pourra les imiter. Certes, il n'ignore rien des difficultés que présente la barre pour un jeune avocat et convient qu'au Parlement de Toulouse *la contradiction est soutenue avec force et avec une solennité souvent nuisible aux talents peu accoutumés à ce spectacle imposant d'un grand tribunal et d'un public nombreux et éclairé, habitué à entendre des magistrats et des avocats célèbres* (1). Mais il sent bouillonner en lui un talent d'orateur, et le travail obscur d'avocat-écrivant, auquel il doit se livrer tout d'abord, ne suffit pas à son activité.

Nous connaissons, par ses Mémoires la première cause qui lui fut confiée (2). Il la rappelle avec bonheur. Celle qu'il a la charge de défendre est Mlle Ribes condamnée à mort pour infanticide par la sénéchaussée de Limoux-en-Languedoc. La cause est appelée devant la Chambre de la Tournelle. M. Duregne de Launaguet, conseiller rapporteur, établit d'une façon éclatante la culpabilité de la fille Ribes. En vain Barère, invoquant la difficulté de la cause et sa jeune inexpérience, demande qu'il lui soit permis de rédiger une défense imprimée. La Cour n'acquiesce pas tout d'abord. Il insiste, affirmant qu'un doute capital règne sur

---

(1) Barère : *Mémoires*, I, p. 214, 215.
(2) Barère, *ibid.*, I, p. 210 et suiv.

certains points de l'accusation et qu'un médecin doit être entendu. La Cour surseoit enfin aux débats et la défense écrite est acceptée par ce motif que le défenseur paraît à la barre pour la première fois. Barère, qui a découvert un procès-verbal médical oublié entre deux feuillets de la procédure, court chez M. Villars, professeur d'anatomie et de chirurgie et lui soumet la pièce. A peine l'homme de l'art a-t-il jeté les yeux sur le document qu'il s'écrie : *Cette femme est sauvée, elle est innocente et les juges n'ont pu la condamner comme infanticide*. En effet, le médecin a plongé dans l'eau une partie du poumon qui s'est enfoncée aussitôt et n'est pas remontée à la surface ; donc cet organe n'a jamais fonctionné ; l'enfant n'a pas vécu.

Cette conclusion est exposée par le professeur dans un rapport auquel le défenseur joint un mémoire. C'est ainsi que notre confrère obtient sans plaider l'acquittement de sa cliente, l'âme heureuse d'avoir fait reconnaître l'innocence persécutée et s'estimant assez payé par le merci de la malheureuse. *Qu'importe l'argent*, écrit-il, *à l'âge où l'amour de l'humanité est une passion et où la défense des accusés est un honneur et un véritable enthousiasme* (1).

Ce premier succès décide Barère à demeurer

---

(1) Barère : *Mémoires*, I, p. 210.

avocat pour la vie, engagé dans la carrière honorable des chevaliers ès-lois qui combattent aussi à leur manière... (1) Jean Barère, tenace, conserve pour son fils une charge à la sénéchaussée de Tarbes ; mais l'avocat ne veut pas renoncer à la carrière qu'il a rêvée. Il n'exercera jamais le *ministère terrible de juger*.

Ainsi, et vers le même temps, Maximilien de Robespierre, magistrat d'Arras, rougit d'avoir condamné à mort deux coupables et renonce du même coup à la fonction de juge ! (2)

L'occasion de défendre un client par la parole se présente enfin au jeune avocat. C'est dans la cause de Mlle Noailles contre le chevalier Desroys.

On eut dit, remarque Barère, *que les femmes se chargeaint de me fournir une belle occasion de débuter au barreau* (3). Celle qu'il a mission de défendre est la fille d'un bourgeois de Beaucaire, commerçant de son état. Un chevalier de Malte, nommé Desroys, l'a séduite, enlevée et entraînée dans le Comtat-Venaissin, pays d'asile protégé par le Saint-Siège, où les deux jeunes gens se sont épousés devant l'église, sans le consentement des parents. Dès les premiers temps, l'union du che-

---

(1) Barère, *ibid.*, p. 212.
(2) Germain Sarrut et B. Saint-Edme : *Biographie des hommes du jour*, tome II, deuxième partie, Paris, 1836, page 375 b, note 1.
(3) Barère : *Mémoires*, I, p. 215.

valier et de la belle Provençale fut une idylle. Mais, pour le malheur de Mlle Noailles, survient un oncle à héritage du chevalier, commandeur lui-même de l'ordre, et qui ne veut pas tester en faveur d'un neveu mésallié. Hélas ! la cupidité est plus forte que l'amour. Desroys a demandé et obtenu la nullité de son mariage devant l'Official de son diocèse. Or, un appel comme d'abus fait évoquer la cause au Parlement de Toulouse, et *la jeune, aimable et malheureuse personne* met toute sa confiance en Barère, l'assurant *qu'elle mourra de douleur si elle ne conserve son cher chevalier... Quelle belle occasion pour un jeune avocat que de défendre l'innocence et la beauté séduites et trompées !* (1)

La cause passionne d'ailleurs l'opinion.

C'est à cette occasion, le procès de la noblesse contre le tiers et *des préjugés de l'orgueil contre les professions utiles*. Desroys vient à Toulouse pour tenter de soulever en sa faveur la noblesse de la province et les magistrats incorruptibles du Parlement. Barère voit la difficulté : nobles ou anoblis, les parlementaires sont enclins à beaucoup d'indulgence envers le gentilhomme pris aux filets de l'amour. Vainement l'avocat essaye-t-il de soulever leur indignation contre le chevalier déloyal, qui a délaissé sa femme *après plusieurs années d'un mariage assorti par le cœur et attaqué*

---

(1) Barère, *ibid.*, p. 216.

par les préjugés. C'est en vain aussi qu'il flétrit l'hypocrisie qui consiste à invoquer l'autorité paternelle *pour violer les lois de l'honneur, rompre un contrat passé en face des autels, et sacrifier la fille d'un honnête commerçant à l'orgueil d'un commandeur de Malte.*

. Les magistrats restent même insensibles à la lecture de la correspondance amoureuse des deux plaideurs *dont le style approchait parfois de celle d'Héloïse et d'Abailard.* Mais Barère lit enfin la lettre par laquelle Desroys promettait le mariage : le chevalier s'est ouvert une veine et la promesse est signée de son propre sang. *Est-ce,* s'écrie l'avocat, *le sang de cette noblesse française qui disait, sous François-Ier, tout est perdu fors l'honneur ? Est-ce du sang de ces preux gentilhommes qui se battaient pour Dieu, le roi et les dames ? Est-ce enfin du sang de ces chevaliers de Malte dont la famille Desroys tire tant de vanité que sont signées ces lettres séductrices, ces promesses d'un attachement légitime et ce langage d'un époux sincère ?* (1)

Cette interrogation et cet appel au sang des ancêtres peuvent faire sourire aujourd'hui... Mais ils étaient conformes au genre de cette époque où la plaidoirie sentimentale était à la mode. On en trouverait mille exemples, chez beaucoup de ses

---

(1) Barère, *ibid*, p. 217.

contemporains, avocats ou prédicateurs, philosophes ou romanciers, et Montesquieu lui-même, le sévère Montesquieu, se plie sous la loi commune lorsqu'il doit parler en public. Barère nous assure d'ailleurs que le trait produisit un grand effet sur les membres de la Cour, fleur de cette noblesse française, *pour qui l'honneur était une idole*. Ceux qui jusque-là avaient épousé la cause du chevalier blâmèrent hautement sa conduite. Et, malgré que le mariage fut cassé, selon la rigueur des principes, l'arrêt flétrit la conduite de Desroys, le condamna à trente mille livres de dommages et aux dépens, et Barère obtint des deux chambres assemblées que la procédure extraordinaire pour cause et fait de rapt fût ordonnée contre le chevalier.

On rapporte que l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, membre honoraire du Parlement, qui avait assisté aux débats, fit mander l'avocat en son palais, et, l'ayant accueilli de la manière la plus distinguée et loué de son jeune talent, lui promit toutes ses faveurs en Languedoc ou à Paris qu'il allait bientôt regagner.

Le protégé de l'archevêque de Toulouse plaide dans la suite contre l'évêque du Puy, Mgr Lefranc de Pompignan. Il fait accueillir l'appel comme d'abus contre une bulle papale par laquelle ce prélat avait obtenu l'annexion de l'abbaye du Vivarais à son diocèse.

Barère, malgré ses travaux d'avocat plaidant ne délaisse pas les labeurs du consultant, ce qui lui

permet de comparer, au cours d'un éloge, ces deux genres de plaidoyers selon son expérience personnelle (1).

Cependant Barère fut plus remarquable à la barre que dans ses mémoires ou discours. Mme de Genlis a dit à juste titre qu'il écrivait fort mal (2). Au contraire, son éloquence fait l'admiration de ses contemporains. Ils s'accordent à louer sa voix sonore, la distinction de ses manières, son geste juste, son esprit et la rapidité de son intelligence. Macaulay, qui ne l'a connu que par ouï-dire, écrit sévèrement, mais justement : *Il avait une qualité qui, dans la vie pratique, donne aux hommes de quatrième ordre un avantage sur les hommes vraiment distingués. Ce qu'on lui proposait, il pouvait le faire sans effort, en un instant, avec tous développements, sur un sujet quelconque* (3).

Ce talent, joint à un grand esprit d'initiative, permet à Barère d'organiser devant le Parlement de Toulouse, la défense gratuite des plaideurs peu fortunés. Il appelle cette institution la *Conférence de charité* et en fait adopter les statuts par l'unani-

---

(1) *Eloges académiques*, p. 68.
(2) Barère : *Mémoires*, I, p. 301.
(3) Macaulay : *Bertrand Barère*, trad. E. Gibert, Paris, 1888, p. 32.

mité de ses confrères (1). Là, seize avocats anciens, parmi les plus célèbres, consultants, écrivants ou plaidants, et autant de jeunes désignés chaque année, se distribuent les dossiers des malheureux, font, aux frais de l'ordre, les actes de la procédure, plaident sans recevoir d'honoraires, et, par surcroit, distribuent des secours aux plus malheureux. On n'accepte, à la conférence, que les causes justes ; jamais sans doute, comme aujourd'hui, il n'y avait assistance judiciaire des deux côtés de la barre.

Grâce à cette bienfaisante institution, on vit descendre des montagnes du Centre et du Sud (2) maints infortunés qui, jusque-là, l'escarcelle vide, n'avaient pu faire reconnaître leurs droits.

Barère plaide plusieurs fois pour des protégés de la Conférence de charité. Il a notamment la joie de ramener à la fortune un descendant des Camisards, gentilhomme jadis, mais réduit par la persécution à labourer les terres de ses ancêtres...

Plaidoiries, mémoires, travaux de la Conférence de charité, tout cela ne suffit pas encore à occuper l'activité de maître Barère. Celle-ci trouve dans l'étude du droit public, dans les lettres et dans la musique, un nouveau champ d'exercice. Usant

---

(1) Cf. Barère : *Mémoires*, p. 224 et suiv. ; et dans *Eloges académiques*, l'éloge de Furgole, note 1.

(2) Le ressort du Parlement de Toulouse s'étendait alors de Lyon aux Pyrénées.

d'une formule aujourd'hui vieillie, ses contemporains ont écrit que *les muses sourirent à ses premiers efforts*. Il prononce aussi des discours remarqués devant les Académies régionales, sur Montesquieu et sur Rousseau, sur Louis-XII et sur son ministre, le cardinal d'Amboise, sur le chancelier Séguier, sur Lefranc de Pompignan (1) et traite cette question originale : *La navigation a-t-elle été plus utile que nuisible au genre humain* ? (2)

Barère fut un des premiers à faire la démonstration de ceci, longtemps considéré comme impossible par le vieux barreau mais aujourd'hui d'une éclatante vérité, qu'un avocat éminent peut être aussi un brillant homme de lettres. Certes le style de ses écrits n'est pas des meilleurs et je préfère à tous ses ouvrages officiels telle lettre familière à Mme de Genlis sur les pasteurs des montagnes du Bigorre (3). Cependant, son discours sur Rousseau à l'Académie des Jeux Floraux est particulièrement remarquable. Il y loue avec modération, et sans faire un panégyrique, ce philosophe dont *le besoin d'aimer des êtres imaginaires a fait tout à la fois le charme et le tourment* (4).

Les succès de ses travaux conduisent Barère vers

---

(1) Cf. Barère : *Eloges académiques* précité.
(2) Barère : *Mémoires*, I, p. 228
(3) Barère : *Mémoires*, I, p. 297.
(4) Barère : *Eloges académiques*, p. 227.

les cercles littéraires de la région. Successivement l'Académie des Sciences et Belles Lettres de Toulouse et celle de Montauban, les Jeux Floraux et le Musée, académie d'un jour, lui ouvrent leurs portes (1).

Son remerciement aux Jeux Floraux est perdu. On connaît uniquement le sujet qu'il traita : *Des Bienfaits de la Philosophie,* et Carnot rapporte la réflexion prophétique du premier président, M. de Cambon : *Ce jeune avocat ira loin. Quel dommage qu'il ait sucé le lait impur de la philosophie moderne. Croyez-le bien ! Cet avocat est une homme dangereux !* (2)

Plus tard, en effet, l'Académie devait regretter son geste et supprimer de son tableau ce singulier immortel. Barère écrirait alors négligemment : *Que les habitants de Paris me pardonnent d'avoir été membre de plusieurs académies savantes dans les premières années de ma jeunesse. Ils seront indulgents en pensant que ce ne sont que des Académies de province et des petits succès d'écolier* (3).

L'année où il fut reçu aux Jeux Floraux, Barère fit un voyage à Paris pour y régler un procès de famille. L'année suivante, en 1789, il y retourna

---

(1) M. Guittard a étudié spécialement Barère aux Jeux Floraux (*Revue de Gascogne*, 1er janvier 1924.)

(2) Carnot : *Notice historique sur Barère* (en tête du tome I des *Mémoires*), p. 33.

(3) Cité par M. Guittard, *loc. cit.*

comme représentant du Tiers de Bigorre aux Etats Généraux. Dès lors il ne paraîtra plus au barreau de Toulouse bien qu'en 1790 il soit encore inscrit et conserve son appartement de la rue Velane (1).

Selon une anecdote (2), lorsque déjà, de Tarbes, il roulait vers les Etats Généraux, Mme Barère, sa jeune femme, lui dépêcha un courrier afin qu'il revint l'embrasser encore. Le coureur toucha Barère à Maubourguet. Celui-ci obéit. Et la petite personne, âgée de 17 ans, montra une émotion si vive que le jeune mari, surpris et comme inquiet de cette attitude, ne put s'empêcher de dire : *Craignez-vous donc de ne jamais me revoir ?* Comme M. de Cambon, Mme Barère avait eu de justes pressentiments. Mais la vie du célèbre conventionnel est trop connue pour que j'essaie de la retracer.

De la politique, Barère ne devait d'ailleurs recueillir que misères. Il raconte lui-même comment tant de malheurs vinrent d'une somme de cent louis d'or que lui apporta certain jour le courrier de Tarbes. M. Barère les lui avait envoyés pour récompenser ses premiers succès, et ils devaient être affectés, selon la volonté paternelle, à l'acquisition d'une bibliothèque. Les livres achetés furent surtout des

---

(1) En 1780, il habitait rue Nazareth (Cf. J. R. DE BROUSSE, *Le Télégramme*, 8 juil. 1912).

(2) *Revue des Hautes-Pyrénées*, III, p. 368-369.

ouvrages de droit. *Hélas !* écrit Barère, *mon père était bien loin de prévoir qu'en nourrissant ainsi mon amour pour les livres, il m'inspirait le goût de l'étude de la législation, du droit public, et de la littérature, dont le résultat a été d'entrer imprudemment dans cette carrière politique où il n'y a de succès à espérer que pour les esclaves, les intrigants et les fripons, tandis que tout se tourne dans cette partie brillante et dangereuse, contre les talents, le patriotisme et la probité...* (1)

Ainsi le droit, que d'aucuns ont défini la recherche du bonheur, fut pour notre confrère une source d'adversité !

Oubliant l'opinion de Barère sur la politique et les politiciens (le dépit y entre pour une grande part !), je ne lirai pas la longue liste de ses discours, mémoires et *carmagnoles*, ni de ses écrits sur l'Angleterre, dont certains seraient peut-être d'une brûlante actualité !

Je n'évoquerai pas sa conduite au temps de la Révolution. L'avocat des pauvres et des innocents, le fondateur des Conférences de charité devient l'*Anacréon de la guilloline* (2) et *met la terreur à*

---

(1) BARÈRE : *Mémoires*, I, p. 212.

(2) M. SOUVIRON : *Barère, Conférence faite le 17 décembre 1905* (Pithiviers, 1906), p. 78, a recherché vainement l'origine de ce surnom. On l'a trouvé mentionné dans les *Souvenirs sur Mirabeau*, d'Et. DUMONT, p. 247, et depuis lors tous ceux qui ont écrit sur Barère l'ont répété.

l'ordre du jour. Celui qui avait refusé de juger les assassins et les voleurs vote la création du tribunal révolutionnaire qui ne connaît qu'une sanction, la peine de mort, et fait exécuter la loi des suspects qui envoie à l'échafaud sur un soupçon.

La vie de Barère est un abîme de contradictions. Comme son contemporain Evariste Gamelin, il était doux *et pénétré de ces sentiments humains qui font la gloire d'un Dupaty et d'un Beccaria* (1). Comme lui il avait une âme sensible et mystique, une âme religieuse (2). Mais comme lui aussi, il voit partout *des conspirateurs cachés et des traîtres affreux* et doit traduire ainsi sa prière : *République, contre tant d'ennemis secrets ou déclarés, tu n'as qu'un secours : Sainte Guillotine, sauve la Patrie !* (3)

Nous n'avons pas ici à juger l'homme politique. *Les dieux avaient soif* (4) en ce temps-là, et la fatalité voulut que l'ancien avocat de Toulouse eût, pour sa part, la charge de les assouvir quelque peu.

Il expia d'ailleurs. S'il survécut à la Révolution et fut réélu plusieurs fois par ses fidèles concitoyens, son rôle politique demeura obscur après la grande tourmente. Un long exil le frappa vers la soixantaine. Et, en 1839, un vieillard infortuné qui

---

(1) Anatole France : *Les Dieux ont soif*, chapitre 9.
(2) Macaulay, *op. cit.*, p. 140.
(3) Anatole France, *ibid.*, chapitre 13.
(4) Anatole France, *ibid.*, chapitre 9.

avait vendu tous ses biens pour échapper à la misère, pouvait écrire de Tarbes à un Parisien :

M. Barère de Vieuzac, qui a été membre depuis 1789 *jusqu'à* 1815 *de l'Assemblée constituante, de la Convention Nationale et de la Chambre des représentants, vit encore grâce à la Providence. Il est âgé de* 85 *ans. Et cet naïviau, qui vit enfin tranquille au pied des Pyrénées, c'est moi !* (1) Il devait mourir quelques jours après.

Sur sa tombe, un avocat de talent, maître Lebrun, bâtonnier de l'ordre, louait *cette âme que les partis ont tourmentée, que l'histoire a traduite au tribunal de la postérité, et que la postérité ne pourra juger que dégagée des passions et des intérêts contemporains* (2).

Pour nous, qu'il nous suffise d'aimer en Barère l'avocat dont j'ai tenté d'esquisser le visage. Ainsi qu'il l'a fait lui-même, nous devons aussi regretter le mauvais choix de sa carrière. Le défenseur de la fille Ribes et de Mlle Noailles n'avait aucune des qualités qui font l'homme de gouvernement. Mais il lui appartenait, au contraire, de marcher sur les traces des jurisconsultes toulousains qui, de tout temps, illustrèrent notre vieille ville. Hélas, il est mort trop tôt pour notre barreau !

---

(1) *Revue des Hautes-Pyrénées*, tome III, p. 377.
(2) *Ibid.*, année 1926, p. 69.

Oublions donc l'homme politique pour ne songer qu'à l'avocat. Aussi bien sera-ce laisser dans l'ombre les sources de querelles et de divisions. Plus indulgents à sa mémoire que l'Académie des Jeux Floraux, ne rayons pas de nos archives le fondateur de la Conférence de charité, l'homme probe et désintéressé.

Et que demeure seulement le souvenir de l'orateur prestigieux, de l'habile avocat et de l'homme de lettres que fut maître Barère de Vieuzac.